**KIT DE COMMUNICATION**

**EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI**

**CONTEXTE**

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit « le tri de tous les emballages plastiques, avec une généralisation à l’ensemble du territoire de l’extension des consignes de tri à la totalité des emballages en plastique d’ici fin 2022 ».

L’objectif est de :

* Simplifier et uniformiser le geste de tri sur le territoire national
* Augmenter la quantité de produit recyclé
* Préserver l’environnement et les ressources naturelles

Depuis 2017 la CCPC travaille en partenariat avec les EPCI de Haute-Savoie sur la mise en place des extensions de consigne de tri. Aujourd’hui nous enclenchons la dernière étape de ce projet qui est la sensibilisation auprès des habitants. Pour cela nous sollicitons votre aide.

La CCPC a prévu un plan de communication en 2 temps afin d’informer au mieux les habitants:

* Pré-lancement : novembre à décembre
* Lancement : janvier à mai

**De son côté la CCPC prévoit :**

* 2 articles sur le site internet
* 2 communications sur le panneau lumineux : réunions publiques / lancement
* 2 communiqués de presse : pré-lancement / lancement
* 1 dossier sur l’Echo de l’interco
* 9-10 posts FB
* Des événements : réunions publiques / animations scolaires / journée de nettoyage / soirées compostage / autres
* Stickage des conteneurs
* 2 affiches

**Nous sollicitons les communes pour :**

* 1 article sur leur bulletin municipal
* 2 articles sur leur site internet : les mêmes que la CCPC
* 9-10 posts Facebook : publier ou re partager ceux de la CCPC
* 2 affichages en mairie : les mêmes affiches que la CCPC

**Ci-dessous vous trouverez le kit de communication clé en main qui vous permettra de transmettre l’information.**

**TABLE DES MATIERES**

[I. KIT DE COMMUNICATION - À DESTINATION DES COMMUNES 3](#_Toc118280803)

[A. PHASE DE PRÉ-LANCEMENT - Novembre à Décembre 3](#_Toc118280804)

[1. SITE INTERNET 3](#_Toc118280805)

[2. BULLETIN MUNICIPAL 4](#_Toc118280806)

[3. POST FACEBOOK 6](#_Toc118280807)

[4. AFFICHAGE EN MAIRIE 8](#_Toc118280808)

[B. PHASE DE LANCEMENT - Janvier à Mai 9](#_Toc118280809)

[1. SITE INTERNET 9](#_Toc118280810)

[2. POST FACEBOOK 12](#_Toc118280811)

[3. AFFICHAGE EN MAIRIE 14](#_Toc118280812)

1. KIT DE COMMUNICATION - À DESTINATION DES COMMUNES
   1. PHASE DE PRÉ-LANCEMENT - Novembre à Décembre
      1. SITE INTERNET

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Site internet** | **Date de diffusion : 07/11/2022** |
| **A compter du 1er janvier 2023 les consignes de tri se simplifient.** Afin de faciliter le geste et d’améliorer le recyclage des déchets, les 13 communes du Pays de Cruseilles ainsi que l’ensemble du territoire national passent à l’extension des consignes de tri. Le principe est simple : tous les emballages se trient !  **Recycler plus d’emballages**  Jusqu’à présent, seuls les bouteilles et flacons plastiques pouvaient être déposés dans le bac de tri au côté des emballages en métal, papier et carton. Aujourd’hui, les centres de tri se sont modernisés et de nouvelles filières de recyclage ont vu le jour afin de donner une seconde vie à une plus grande quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles.  **Dorénavant, vous pourrez déposer dans les conteneurs jaunes :**   * Tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films avec les bouteilles et flacons en plastique, * Tous les emballages en métal, même les plus petits, * Les briques alimentaires et les cartons, * Le papier.   **Maintenant plus de doutes : c’est un emballage ou un papier ? Il se trie !**  **Des questions ? Nous vous convions aux réunions publiques**, qui se tiendront le :   * **Jeudi 1er décembre** à **Cruseilles**, salle socio-culturelle à **18h30**, * **Mercredi 07 décembre** à **Villy-le-Bouveret**, salle du cercle rural à **18h30**, * **Jeudi 08 décembre** à **Andilly**, salle polyvalente à **18h30**, * **Lundi 12 décembre** à **Cuvat**, salle polyvalente à **19h00**.   Grâce à votre geste de tri, nous agissons en faveur de l’environnement. | |
| **Visuel** : Au Pays de Cruseilles le tri se simplifie. Tous les emballages et tous les papiers se trient | |

* + 1. BULLETIN MUNICIPAL

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Bulletin Municipal** | **Date de diffusion : Prochaine édition** |
| **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : LE TRI SE SIMPLIFIE**  **A compter du 1er janvier 2023 les consignes de tri se simplifient. Afin de faciliter le geste et d’améliorer le recyclage des déchets, les 13 communes du Pays de Cruseilles ainsi que l’ensemble du territoire national passent à l’extension des consignes de tri. Le principe est simple : tous les emballages se trient !**  **Recycler plus d’emballages**  Jusqu’à présent, seuls les bouteilles et flacons plastiques pouvaient être déposés dans le bac de tri au côté des emballages en métal, papier et carton. Aujourd’hui, les centres de tri se sont modernisés et de nouvelles filières de recyclage ont vu le jour afin de donner une seconde vie à une plus grande quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles.  **JE DEPOSE DANS LE SAC JAUNE**  **Les emballages en plastique**   * Les bouteilles et flacons * **Nouveau**: Les sacs, sachets et films ; les pots, boîtes et barquettes…   **Les emballages en métal**   * Les aérosols, bidons, boîtes de conserves, barquettes et canettes en métal * **Nouveau** : Les petits emballages en métal : capsules, couvercles, papier aluminium, plaquettes de médicament…   **Les emballages en carton**   * Les boîtes et cartons, même souillés * Les briques * Les sacs et sachets   **Les papiers**   * Journaux, magazines * Feuilles, enveloppes   **JE DEPOSE DANS LE CONTENEUR EN VERRE**   * Les emballages en verre : bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfums * Sans bouchons, ni couvercles   **JE METS DANS LE SAC D'ORDURES MENAGERES**   * Les restes alimentaires * Les petits objets usés ou cassés : brosses à dents, pots de fleurs... * Les articles d'hygiènes : lingettes, cotons, éponges... * Vaisselle, verres et assiettes * Les résidus de balayage et de nettoyage   Attention, les déchets suivants sont à porter en déchetterie : bois, déblais, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets électriques et électroniques, déchets verts, encombrants, huile de vidange, métaux.  **LES BONS GESTES A ADOPTER**  Pour optimiser le recyclage, les emballages doivent être :   * Déposés en vrac * Vidés * Non lavés * Non imbriqués * Cartonnettes pliées   **+ D’INFO**  **Des questions ? Un doute sur le nouveau geste de tri ?**  Téléchargez le guide mémo-tri de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  [www.ccpaysdecruseilles.org](http://www.ccpaysdecruseilles.org/)  04 50 08 16 16 | Service déchets | |
| **Visuels :** Illustration consignes | |

* + 1. POST FACEBOOK

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #1** | **Date de diffusion : 07/11/2022** |
| / LES CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT ! ♻  A compter du 1er janvier 2023 les consignes de tri se simplifient.  Afin de faciliter le geste de tri et d’améliorer le recyclage des déchets, les 13 communes du Pays de Cruseilles ainsi que l’ensemble du territoire national passent à l’extension des consignes de tri. Le principe est simple : tous les emballages se trient !  Dorénavant, vous pourrez déposer dans les conteneurs jaunes :  ✅ Tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films avec les bouteilles et flacons en plastique  ✅ Tous les emballages en métal, même les plus petits  ✅ Les briques alimentaires et les cartons  ✅ Le papier  + d’infos : Consultez l’article sur les nouvelles consignes de tri sur [lien site internet commune ou lien site internet CCPC] | |
| **Visuel** : Au Pays de Cruseilles le tri se simplifie. Tous les emballages et tous les papiers se trient | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #2** | **Date de diffusion : 16/11/2022** |
| / RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ♻  Saviez-vous que 4 français sur 5 doutent au moment de trier leur emballage ?  A partir du 1er janvier les consignes de tri se simplifient. Pour lever les doutes sur le geste de tri la CCPC vous convie aux réunions publiques qui se tiendront le :  ➡ Jeudi 1er décembre à Cruseilles, salle socio-culturelle à 18h30,  ➡ Mercredi 07 décembre à Villy-le-Bouveret, salle du cercle rural à 18h30,  ➡ Jeudi 08 décembre à Andilly, salle polyvalente à 18h30,  ➡ Lundi 12 décembre à Cuvat, salle polyvalente à 19h00.  L'ambassadrice de tri vous présentera les nouvelles consignes, les bons gestes à adopter et répondra à toutes vos questions.  + d’infos : Consultez l’article sur les nouvelles consignes de tri sur [lien site internet commune ou lien site internet CCPC] | |
| **Visuel** : Réunions publiques | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #3** | **Date de diffusion : 28/11/2022** |
| / RAPPEL : RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ♻  Des questions, des doutes sur le nouveau geste de tri ? Participez aux réunions publiques qui se tiendront le :  ➡ Jeudi 1er décembre à Cruseilles, salle socio-culturelle à 18h30,  ➡ Mercredi 07 décembre à Villy-le-Bouveret, salle du cercle rural à 18h30,  ➡Jeudi 08 décembre à Andilly, salle polyvalente à 18h30,  ➡ Lundi 12 décembre à Cuvat, salle polyvalente à 19h00.  L'ambassadrice de tri vous présentera les nouvelles consignes, les bons gestes à adopter et répondra à toutes vos questions.    + d’infos : Consultez l’article sur les nouvelles consignes de tri sur [lien site internet commune ou lien site internet CCPC] | |
| **Visuel :** Réunions publiques | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #4** | **Date de diffusion : 09/12/2022** |
| / GESTE DE TRI : LA NOTION D'EMBALLAGE #1  A partir du 1er janvier, le tri se simplifie ! Tous les emballages vont dans les bacs de tri. Mais qu'est-ce qu'un emballage ?  ✅ Un emballage sert à :  ➡ Conserver et à protéger qu’il soit alimentaire ou pas,  ➡ Éviter que le produit ne soit abîmé voire cassé,  ➡ Regrouper plusieurs produits,  ➡ Informer le consommateur.  ❌ Un objet n’est pas un emballage  Pot de fleur, brosse à dents, ballon en plastique…  S’il ne peut pas être réparé ou réutilisé, déposez-le dans un point de collecte adapté ou jetez-le avec les ordures ménagères.  + d’infos : Consultez l’article sur les nouvelles consignes de tri sur [lien site internet commune ou lien site internet CCPC] | |
| **Visuel :** Motion design Emballage | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #5** | **Date de diffusion : 16/12/2022** |
| / GESTE DE TRI #2  Pour optimiser le recyclage, les emballages doivent être :  ✅ Déposés en vrac  ✅ Vidés  ✅ Non lavés  ✅ Non imbriqués  ✅ Cartonnettes pliées    + d’infos : Consultez l’article sur les nouvelles consignes de tri sur [lien site internet commune ou lien site internet CCPC] | |
| **Visuel :** Les 5 gestes de tri sous forme de post-it | |

* + 1. AFFICHAGE EN MAIRIE

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Affiche A4 - Réunions** | **Date d’affichage : 07/11/2022** |
| **Visuel :** Affiche A4 avec les 4 dates des réunions publiques | |

* 1. PHASE DE LANCEMENT - Janvier à Mai
     1. SITE INTERNET

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Site internet** | **Date de diffusion : 02/01/2023** |
| **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : LE TRI SE SIMPLIFIE**  **Depuis le 1er janvier 2023 les consignes de tri sont plus simple. Afin de faciliter le geste et d’améliorer le recyclage des déchets, les 13 communes du Pays de Cruseilles ainsi que l’ensemble du territoire national trient tous les emballages !**  **Recycler plus d’emballages**  Jusqu’à présent, seuls les bouteilles et flacons plastiques pouvaient être déposés dans le bac de tri au côté des emballages en métal, papier et carton. Aujourd’hui, les centres de tri se sont modernisés et de nouvelles filières de recyclage ont vu le jour afin de donner une seconde vie à une plus grande quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles.  **JE DEPOSE DANS LE SAC JAUNE**  **Les emballages en plastique**   * Les bouteilles et flacons * **Nouveau**: Les sacs, sachets et films ; les pots, boîtes et barquettes…   **Les emballages en métal**   * Les aérosols, bidons, boîtes de conserves, barquettes et canettes en métal * **Nouveau** : Les petits emballages en métal : capsules, couvercles, papier aluminium, plaquettes de médicament…   **Les emballages en carton**   * Les boîtes et cartons, même souillés * Les briques * Les sacs et sachets   **Les papiers**   * Journaux, magazines * Feuilles, enveloppes   **JE DEPOSE DANS LE CONTENEUR EN VERRE**   * Les emballages en verre : bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfums * Sans bouchons, ni couvercles   **JE METS DANS LE SAC D'ORDURES MENAGERES**   * Les restes alimentaires * Les petits objets usés ou cassés : brosse à dents, pots de fleurs... * Les articles d'hygiènes : lingettes, cotons, éponges... * Vaisselle, verres et assiettes * Les résidus de balayage et de nettoyage   Attention, les déchets suivants sont à porter en déchetterie : bois, déblais, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets électriques et électroniques, déchets verts, encombrants, huile de vidange, métaux.  **LES BONS GESTES A ADOPTER**  Pour optimiser le recyclage, les emballages doivent être :   * Déposés en vrac * Vidés * Non lavés * Non imbriqués * Cartonnettes pliées   **+ D’INFO**  **Des questions ? Un doute sur le nouveau geste de tri ?**  Téléchargez le guide mémo-tri de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  [www.ccpaysdecruseilles.org](http://www.ccpaysdecruseilles.org/)  04 50 08 16 16 | Service déchets | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Site internet - FAQ** | **Date de diffusion : 02/01/2023** |
| **Foire aux questions – Nouvelles consignes de tri**  **Qu'est-ce que l'extension des consignes de tri ?**  C'est le fait de simplifier le geste de tri en mettant tous les emballages en plastiques, métal, carton et papier dans le bac jaune.  L’objectif étant de :   * Lever les doutes sur le geste de tri * Simplifier et uniformiser le geste de tri au niveau national * Augmenter la recyclabilité des emballages * Préserver l'environnement et les ressources naturelles   **Qui est concerné**?  L'ensemble du territoire national. Que vous soyez sur votre lieu de travail, à votre domicile, en vacances dans le Sud, une consigne unique s’applique : tous les emballages se trient !  **Les boîtes de pizza se recyclent-elle ?**  Oui, même souillé la boîte de pizza se jette dans le bac jaune. Il suffit simplement qu'elle soit vide et pliée.  **Faut-il empiler les pots de yaourt ?**  Non. Afin d'optimiser le recyclage les emballages doivent être :   * Déposés en vrac * Vidés * Non lavés * Non imbriqués * Cartonnettes pliées   **Faut-il laver les emballages ?**  Inutile de les laver, il suffit de bien les vider. Ils sont lavés à l’usine de recyclage.  **Est-ce que je peux mettre les emballages en bois ?**  Les emballages qui ne sont ni en carton, ni en métal, ni en plastique, ni en papier sont à jeter dans les ordures ménagères. C’est le cas des boîtes de fromage en bois.  En effet, il n’existe que très peu d’emballages de ce type. Il n’y a donc pas de filières de recyclage développées.  **L’extension des consignes de tri permet-elle vraiment de trier plus, donc de recycler plus ?**  Oui. Plus de plastique mais pas seulement. Dans les villes en extension de consignes de tri, on trie 4 kg supplémentaires par habitants que dans les villes qui n’y sont pas : 2 kg de nouveaux emballages en plastique en plus mais aussi 2 kg de carton, verre, métal, bouteilles et flacons en plastique. Ces chiffres permettent de confirmer que la simplification du geste du tri permet d’augmenter sa fréquence.  **Vous ne trouvez pas la réponse à votre question ?**  Contactez le service déchet. Il répondra à vos questions et mettra à jour cette FAQ.  04 50 08 16 16 | |

* + 1. POST FACEBOOK

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #6** | **Date de diffusion : 02/01/2023** |
| / NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ♻  Le J-J est arrivé, le tri devient plus simple sur les 13 communes du pays de Cruseilles et sur l'ensemble du territoire national. Que vous soyez sur votre lieu de travail, à votre domicile ou en vacances dans le Sud, une consigne unique s’applique : tous les emballages et papier se trient !  Plus aucun doute : le nouveau geste de tri est la résolution facile à tenir pour cette année 2023 😉  + d’infos : Consultez l’article sur les nouvelles consignes de tri sur [lien site internet commune ou lien site internet CCPC] | |
| **Visuel :** Au Pays de Cruseilles le tri se simplifie. Tous les emballages et tous les papiers se trient | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #7** | **Date de diffusion : 16/01/2023** |
| / UN NOUVEAU CENTRE DE TRI ♻  +3kg, c'est la quantité d'emballages recyclés estimée par an et par habitant suite à la simplification des consignes de tri.  Le centre de tri de Villy-le-Pelloux n’étant pas assez performant pour traiter ces nouveaux déchets et volumes, un nouveau centre de tri est sorti de terre.  Situé à Chêne-en-Semine, « L'écopôle de la Semine » du groupe Excoffier Recyclage, recevra les nouveaux emballages triés par les habitants, mieux capter les plastiques, les séparer plus facilement et bien préparer au recyclage les matériaux d’emballages. | |
| **Visuel :** Photo du centre de tri / vidéo si existe ? | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #8** | **Date de diffusion : 08/02/2023** |
| / SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI ♻  Les bénéfices :  ✅ Zéro doute : une consigne unique, simple et commune pour tous  ✅ Augmenter la recyclabilité des produits  ✅ Réduire la quantité d'ordures ménagères  ✅ Préserver l'environnement et les ressources naturelles  💡 Sans oublier : le meilleur déchet et celui qu’on ne produit pas. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Post Facebook #9** | **Date de diffusion : 22/02/2023** |
| / LES PAV ONT FAIT PEAU NEUVE ♻  Les nouvelles consignes sont présentes sur tous les conteneurs du Pays de Cruseilles  Conteneur jaune 🟡  ➡ Tous les emballages en plastique  ➡ Tous les emballages en métal  ➡ Les briques alimentaires et les cartons  ➡ Le papier  ☝️ Déposés en vrac, vidés, non lavés, non imbriqués, cartonnettes pliées  Conteneur verre 🟢  ➡ Les bouteilles  ➡ Les pots et bocaux en verre  ☝️ Sans couvercle, ni bouchon  Conteneur d'ordures ménagères ⚫  ➡ Restes alimentaires  ➡ Petits objets usés ou cassés  ➡ Articles d'hygiènes  ➡ Vaisselle, verres et assiettes  🚨 Attention, les déchets suivants sont à porter en déchetterie : bois, déblais, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets électriques et électroniques, déchets verts, encombrants, huile de vidange, métaux.  Trouvez le PAV le plus proche de chez vous : <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1-fZhn5jFf9z_Gqb0NatPZDfY4TcqEao&usp=sharing> | |
| **Visuel :** Photo d’un PAV avec nouvelles consignes et nouveau logo | |

* + 1. AFFICHAGE EN MAIRIE

|  |  |
| --- | --- |
| **Support : Affiche A4 - LE TRI SIMPLIFIE** | **Date d’affichage : 02/01/2023** |
| **Visuel :** Affiche A4 avec le visuel au Pays de Cruseilles le tri se simplifie. Tous les emballages et papiers se trient ! | |